

en la ley; vuestra paciencia, vuestra resignación y buena actividad merecen los más calorosos elogios. Vuestro amor a Francia nunca ha sido desmentido; ha pasado por todas las pruebas de la adversidad sin haber experimentado la menor alteración. Habéis visto que hacen correr la sangre en la parte francesa no más que hombres desnaturalizados que envilecen el nombre francés. Habéis deseado constantemente que el Gobierno francés tuviera noticias del mal para aplicar el remedio y vuestros deseos van a cumplirse. Manteneos pacíficos y sometidos a las leyes del país en que os habeis refugiado, y obedecedlas hasta que la Metrópoli hable. Y cuantos habitan la parte española, esperen asimismo las órdenes y decisión de Francia, y unos y otros, vivid animados del mismo deseo de rechazar la muerte y la devastación a que la chusma de los negros quiere llevaros, jurando obediencia a las leyes que Francia diere.

Pudiera ser que la criminal impaciencia con que Toussaint quiere poseer el único puerto en que arriban las embarcaciones que envía Francia sin exponerse a vejaciones, le haga derramar por dondequiera peticiones y aun algunas amenazas, para que os unáis a él; pero es menester rehusarlas; miráos en lo ocurrido en la parte del sur, a la que hace mas de un año prometió destruir en un mes, y qué poco es lo que ha progresado en su intento, porque aunque ha levantado en masa todas sus fuerzas, solamente pudo tomar

a Jacmel que con 1500 hombres tuvo a raya a 8000 sitiadores, y pues no hubiera llegado a tomar aquella plaza, si el hambre no los forzara a evacuarla. Yo dejo a la ferocidad el cuidado de pintar el cuadro, producto de ese éxito; pero es preciso prever que la fuerza de aquella parte del sur no puede sufrir paralelamente a las tropas de la parte española. Toussaint, que es tan temerario va a tratar de unir a sus crímenes el de violar el término que ha pedido al Tribunal Supremo de Francia, verá la resistencia que se le opone, y lo que puede la necesidad de defender la vida, los bienes, las familias, la tranquilidad y los derechos de la República Francesa.

Creo no poder terminar mejor que repitiendo la oferta que tengo hecha a esta preciosa población de sacrificar mi vida en el impedir la invasión de esos hombres, delante de los cuales camina la muerte, y en pos de ellos domina la devastación. Bien convencido de que el Gobierno francés no verá en mi celo sino manifestaciones de humanidad y movimiento de compasión, horror a las maldades y indignación contra los atentados que a diario se perpetran en la Colonia francesa contra la Soberanía nacional, y el más ferviente anhelo de hacer respetar en todas partes las ordenes y las intenciones de la República francesa.

Santo Domingo, 20 Prairial, año VIII de la República Francesa Una e Indivisible.

El Comisario Chanlatte.

## Correspondencia Diplomática de Levasseur, de Moges, Barrot, etc.

### Años 1843 y 1844

EDICION Y NOTAS DEL LICDO. MAXIMO COISCOU HENRIQUEZ,  
ACADEMICO CORRESPONDIENTE, ETC.

[continuación]

fortes que pouvait encore fournir cette année le revenu des douanes, il y avait encore un million de piastres dans la caisse de réserve. Haïti pouvait donc nous payer la sixième annuité sans nuire aux exigences du service administratif, et j'ai dû faire comprendre au Général Boyer qu'une demande de sursis ne serait point admise.

Aujourd'hui, tout est changé. En se retirant devant la révolution, Boyer a laissé, il

est vrai, 950 mille piastres fortes dans la caisse de l'Etat; mais la révolution qui pour arriver à son but, avait besoin d'argent a d'abord vécu d'emprunts et se trouve forcée maintenant, de prendre dans la Fol. 342. | caisse | pour payer ses dettes.

Je suis sur qu'il n'y reste pas, en ce moment, 600 mille piastres. Cependant, les circonstances actuelles exigent, chaque jour, de nouvelles dépenses extraordinaires qui auront bientôt absorbé le reste de la réserve, et il est à peu près



certain que les revenus des douanes ne s'éleveront pas, cette année, à 300 mille piastres... tout payé, il ne restera pas, au bout de l'an 200 mille piastres en caisse, et il en faudrait aujourd'hui 550 mille pour satisfaire et au paiement de l'indemnité et au remboursement de l'emprunt.

Je devais entrer dans ces détails, Monsieur le Ministre, pour vous expliquer la différence qui existe entre mon opinion de 1842 et mon opinion de 1843, sur l'opportunité de la demande que voulait nous faire le Président Boyer, et celle que le Gouvernement provisoire vient de soumettre au Gouvernement du Roi en invoquant sa générosité.

Maintenant, Monsieur le Ministre, en supposant que le Gouvernement du Roi daigne Fol. 342v. | prendre en considération | la note du 12 avril et les réflexions dont j'ai pris la respectueuse liberté de l'accompagner, il est nécessaire que je soumette à l'examen de Votre Excellence le tableau des éléments dont se composent ou doivent se composer les ressources qu'Haïti compte mettre à la disposition de la France en dédommagement de l'inexécution temporaire du traité du 12 février ou en garantie d'un nouveau traité, s'il y a lieu.

Ces éléments sont:

1<sup>o</sup> L'exploitation des mines de cuivre et autres que renferme Haïti.

2<sup>o</sup> L'exploitation des bois d'acajou qui couvrent l'île de la Gonâve et celle de La Tourtue.

3<sup>o</sup> En matière commerciale, la révision du tarif en notre faveur; l'établissement d'un entrepôt réel à Port-au-Prince pour les marchandises françaises; un droit de faveur pour quelques uns de nos produits.

4<sup>o</sup> Une concession de territoire pris dans les annexes d'Haïti, tels que la Gonâve, la Tortue, ou même la presqu'île de Samana.

La pensée d'Haïti n'est pas de nous concéder tous ces articles, mais de nous Fol. 343. | en offrir quelques uns, seulement (le moins que possible, sans doute) comme base du nouveau traité qu'ils nous proposeraient, ou comme garantie de l'exécution de l'ancien, après un certain délai.

Tout ceci est le résultat de conversations intimes et tout - à - fait secrètes entre moi et les hommes les mieux intentionnés dans le Gouvernement et dans le Conseil. Cependant, ils m'ont vivement engagé à soumettre leurs vues à l'appréciation de Votre Excellence, et m'ont promis de me fournir, avant peu, des renseignements statistiques qui mettraient le Gouvernement du Roi à même

de juger la valeur et la portée de leurs propositions.

A côté de ces hommes qui m'ont fait ces ouvertures, et que je crois sincères, s'en fluence non plus et qui nourrissent le projet de nous écarter tout —à— fait d'Haïti, en nous y ôtant tous droits à des réclamations quelconques. Pour cela, ils feraient, en Angleterre, un emprunt dont le produit servirait à solder | immédiatement, ou par termes, les 53 millions restant dûs aux anciens colons et les quelques millions résidu de l'emprunt fait en France. Dans ce cas, tous les avantages énoncés ci —dessus, et beaucoup d'autres encore, seraient donnés à l'Angleterre en garantie de l'emprunt qu'on lui ferait...!! Je crois, en conscience, que la réalisation de ce rêve, serait un bonheur pour la France — J'ignore si Votre Excellence en portera le même jugement; mais, ce que je puis prédire, sans crainte de me tromper, c'est qu'il ne se réalisera pas. (40)

Agréez, je vous prie, Monsieur le Ministre, l'expression de mon respect et l'assurance de mon entier dévouement.

Le Consul Général de France  
Levasseur.

## VII

[Carta, original, sin núm., fha. en Paris a 1<sup>o</sup> de junio, del Almirante Roussin, Ministro de Marina y de Colonias de Francia, al Ministro de Negocios Extranjeros de Francia, Mr. Guizot. Remite copia de una nota del Capitán de corbeta Mr. Jannin, sobre la situación política de Haití.— Folios 377 recto — 377 verso — Volumen 10.]

Anexo: nota (copia) del Capitán de corbeta Mr. Jannin, reseñada en 10.— Fha. en abril, 1843 — Folios 378 recto — 385 recto.— Volumen 10.] (41)

Fol. 377. |

Ministère de la  
Marine et des Colonies.

(40) V. Lepelletier de Saint-Remy, op., cit., t. II, pp. 149, in fine, y ss.; Madiou, Thomas, op. cit., pp. 18, 19, 45-47, 93-95 y 99; Pauléus Sannon, op. cit., pp. 100 y 101; y Léger, op. cit., pp. 223-226. (Nota de M. C. H.)

(41) Corresponde este documento al marcado I — B (fechados) 10.— en mi contribución bibliográfica al estudio del "Plan Levasseur" — "Clío", 1933, fascículo III, p. 78. (Nota de M. C. H.)



## Personnel

## Mouvements

Envoi de la copie  
d'une note de Mr.  
le Capitaine de Cor-  
vette Jannin sur la  
situation d'Haïti.

Monsieur le Ministre et cher Collègue, à son retour d'Haïti à Toulon, Mr. le Capitaine de Corvette Jannin m' a adressé une note au sujet de la révolution qui a récemment éclaté en cette île et des principaux personnages qui y ont figuré: j'ai l'honneur de vous en envoyer une copie.

Je n'aurais aucune observation à vous adresser relativement à cette note, mais j'appelle particulièrement l'attention de Votre Excellence sur les renseignements qui sont relatifs à la situation financière d'Haïti et à l'impossibilité où va se trouver le gouvernement quel qu'il soit, d'acquitter le montant des annuités qui sont encore dues à la France; (42) et aussi sur les détails fournis par Mr. Jannin quant aux avantages qui pourraient résulter de l'occupation de la presqu'île de Samana, si le gouvernement du Roi jugeait convenable de réclamer cette position au moins comme garantie du paiement intégral des créances françaises. (43) L'existence d'une mine de houille dans cette localité ajouterait à l'importance de cette possession puisque elle permettrait

(42) V. la bibliografía consignada en la nota (40). (Nota de M. C. H.)

(43) V. las Instrucciones que el Gobierno francés expidió en París, a 26 de setiembre y a 3 de octubre, 1843, a Mr. Adolphe Barrot, Comisario Extraordinario y Plenipotenciario cerca del Gobierno de la República de Haití. Describas con los números I — B (fechados) 27.— y I — B (fechados) 28.—, en mi contribución bibliográfica al estudio del "Plan Lovasseur" ("Clio", 1933, fascículo III, p. 80) —lo mismo que los documentos que se citan desde luego— es evidente su relación de causalidad con la nota, anexo de I — B (fechados) 10.—, con los documentos marcados I — B (fechados) 11.—, 13.— (fols. 415 v.— 423 v.), 14.—, 15.— (fols. 21 v., in fine, y ss.), 21 (fol. 129), y con la carta particular del Contralmirante de Moges al Ministro Guizot, reseñada en la nota (14) —fols. 37-40. Adoptan sustancialmente las Instrucciones, el contenido de las piezas referidas, todas llegadas al Ministerio de Negocios Extranjeros, antes del 25 de setiembre de 1843. Unas y otras forman parte de esta serie, excepto las reseñadas con un asterisco en mi contribución bibliográfica ut supra. (Nota de M. C. H.)

d'allimenter à peu de frais les bâtiments à vapeur transatlantiques et ceux qui sont attachés à la station des Antilles. Ainsi la presqu'île de Samana doit, sous tous les rapports, fixer l'attention du Cabinet & je suis persuadé qu'il serait utile d'examiner sans délai cette question; attendu que d'autres puissances maritimes pourraient apprécier comme nous l'importance de ces ressources, et se mettre en mesure de les obtenir avant nous. J'ajouterai que les moyens d'exécution ne me paraissent présenter aucune difficulté.

Agréer, Monsieur le Ministre et cher Collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le Pair de France, Ministre Secrétaire d'Etat de la Marine & des Colonies.

Almiral Roussin

| avril, 1843.

## — Note —

Fol. 378

Les Intérêts français en Haïti.

## C o p i e

L'apathie du Président Boyer, sa parcimonie exagérée envers les employés, et surtout envers les militaires, ses coups d'état contre les députés de l'opposition, et principalement sa confiance illimitée dans le général Inginac, devaient nécessairement amener une révolution. Pour les personnes clairvoyantes elle était inévitable; seulement on pensait qu'elle n'aurait lieu que plus tard, et la mort du général Bonnet, que l'on regardait comme le seul homme capable de la diriger et de rétablir l'ordre, (44) avait laiss-

(44) El mismo Pétion pensó un momento, que Guy-Joseph Bonnet era el hombre llamado a sucederle en la Presidencia de la República, por sus dotes excepcionales de administrador (Bonnet, op. cit., p. 233). En el cap. VI de los Souvenirs historiques, resalta la absoluta discrepancia de ideas y de procedimientos —políticos y, sobre todo, administrativos— que abrió un abismo entre el Secretario de Estado de Pétion, de una parte, y, de otra, Jean-Pierre Boyer, Joseph-Balthazar Inginac, Sabourin, Frémont, etc.— La influencia de estos funcionarios, unida a la táctica sui generis de Pétion, produjo la destitución virtual de Bonnet, etc.— La misma Mme. Lachenais contribuyó a fortalecer la posición de Boyer contra Bonnet (Bonnet, op. cit., cap. VI).— Cuando el antiguo Secretario de Estado regresó del exilio, "les marques de déférence que lui donnait Pétion, réveillèrent la crainte de le voir "rétabli dans de hautes fonctions; on comprima les "intentions du président en ranimant les vieilles "animosités contre les hommes qui s'étaient ralliés



sé espérer que le Président terminerait sa carrière sur son fauteuil.

On n'a pas l'intention de développer la marche de la révolution haïtienne; laissant de côté les faits accomplis, on ne désire la considérer que dans ses rapports avec les intérêts français.

Les hommes du Sud qui sont actuellement à la tête du peuple Haïtien, qu'ils ont soulevé en melant beaucoup de calomnies aux justes reproches qu'ils pouvaient adresser au président, sont — ils:

1o| Capables d'organiser un gouvernement?

2o| Ont — ils la volonté de maintenir les traités passés avec la France?

“à la scission du Sud.” (Bonnet, *op. cit.*, p. 269). Por este y otros medios, preparaba Boyer el éxito de su aspiración: suceder a Pétion en la presidencia de la República. Inginac y Sabourin colaboraron en el propósito de introducir en la Constitución de 1816, junto a la presidencia vitalicia de Pétion, una vice-presidencia, también vitalicia, a favor de Boyer. La oposición inquebrantable de Pétion dió al traste con este proyecto (Bonnet, *op. cit.*, p. 271). Las circunstancias que dominaron los últimos días de Pétion, Bonnet las narra con vivo relieve (*op. cit.*, pp. 272-274). ¡Cuán verdadera sale de estas páginas, la genial observación de Lepelletier de Saint-Remy!: “Pétion fut le lent martyr de sa couleur” (*op. cit.*, t. I, p. 211). Igual destino cupo al Presidente Boyer (*id.*, pp. 210 y 211). Frente a tales hechos, nuestro espíritu se pregunta, perplejo: ¿eran viables en aquellas circunstancias, los planes administrativos, excelentes en sí mismos, de un Guy-Joseph Bonnet o de un Barón Las-Cases?

En su larga administración, Boyer utilizó en cierto modo, al General Bonnet. La vieja incompatibilidad dió frecuentes señales de vida (Bonnet, *op. cit.*, cap. XII). No obstante, Bonnet rechazó, y denunció alguna vez — caso Edouard Michaud, Bonnet, *op. cit.*, pp. 350 y ss. — los planes revolucionarios que les fueron comunicados o que él descubrió: actitud que un punto pudo costarle la vida — Bonnet, *op. cit.*, p. 365, texto y nota (1). En el peor caso, Bonnet, como Ardouin, como el mismo Boyer — con espíritu mucho más próximo al autor de los *Etudes* que al sucesor de Pétion — adoptaría una conducta conservadora. V. Bonnet, *op. cit.*, pp. 360 y ss., y pp. 379, in fine, y ss., donde se precisa la significación del texto de Jannin, y se esclarece un pasaje de Ardouin (*op. cit.*, t. XI, pp. 306-308), sustancialmente igual al de Jannin. No alcanzo a explicarme la afirmación tan absoluta como infundada, de Lepelletier de Saint-Remy; la cual, naturalmente, no compartirá el lector experto (*op. cit.*, t. I, p. 225, nota). (Nota de M. C. H.)

3o| Le pays offre — t — il des ressources Fol. 378. v. | suffisan-| tes pour qu'on puisse espérer que l'on satisfera aux engagements pris?

4o| Quelles compensations ou dédommagements peut-on exiger d'Haïti?

1o| Sont — ils capables d'organiser un gouvernement?

A cette question on peut répondre presque avec certitude que parmi les hommes qui ont surgi à la suite des événements, il n'y a personne qui ait quelque notion d'une grande administration, à plus forte raison, qui puisse former un gouvernement régulier. Il est donc probable que l'administration continuera comme par le passé! (45)

Le Général Hérard — Rivière, mulâtre, l'homme le plus en évidence puisqu'il se trouve à la tête de l'armée, (46) est sans capacité et sans instruction; il affiche une grande modestie, assure qu'il ne s'est mis à la tête du mouvement que pour retirer le peuple de sa misère; qu'il ne désire que le bien de son pays; qu' aussitôt qu'un gouvernement régulier sera établi, il rentrera dans son habitation, mais en attendant ce moment il se propose de composer un gouvernement provisoire d'hommes incapables et dont il sera le seul membre influent. Il fait répandre le bruit que l'on portera à la présidence Mr. Ferri, riche négociant de Jérémie, un des principaux membres du comité populaire; mais ses séides laissent percer sa pensée: selon eux le général est le seul homme capable et qui puisse convenir pour cette haute position.

Mr. Ferri, homme de couleur claire, pas Fol. 379. | se | pour avoir de l'intelligence, il s'est montré bon négociant; mais jamais il n' a occupé d'emploi public; il est probable qu'on le joue.

Herard Dumesle, cousin germain du général Hérard, est noir. La position qu'il

(45) Yerra fundamentalmente el oficial francés, Quince años de lectura reflexiva de nuestras fuentes nacionales, me permiten afirmar que en Haïti como en la República Dominicana, en 1843 como en épocas posteriores, la crisis política y administrativa se renovaba sin resolverse, por causas muy otras que la ausencia de una clase directora. La cual existía, numerosa y brillante en el Estado galo-africano, escasa y mucho menos culta entre nosotros — pero, allá y aquí, impotente para dominar la desbordante actividad de las masas surgidas del régimen colonial, a un tiempo mismo gregarias y anárquicas, y sumidas en profunda inercia social y política. V. Bonnet, *op. cit.*, p. 280, y Sannon, *op. cit.*, pp. 60, 146 y 148; v., además, nota (13). (Nota de M. C. H.)

(46) V. nota (17). (Nota de M. C. H.)



avait prise à la chambre lui a donné de l'influence sur les nègres; (47) son nom est connu dans l'île; il parviendrait facilement à se faire élire président; mais on le dit d'accord avec le général Hérard, il lui cède la présidence de la république et se réserve celle de la Chambre des députés. C'est un tribun sans aucune capacité politique, sans instruction, qui parle plus fort que les autres et ajoute — t — on boit de même. (48)

Après ces trois hommes, qui sont la tête du comité populaire, on ne trouve plus que des personnes qui n'ambitionnent que le second rang; tous se pressent, sollicitent, donnent leurs idées, entravent la marche des affaires & comme il est impossible de les satisfaire, beaucoup se retirent mécontents & forment une opposition qui à mon départ commençait à devenir embarrassante.

Une nouvelle Constitution doit être donnée à la nation. Mr. Franklin, avocat, est chargé de la rédiger; l'élection y sera à deux degrés pour le Sénat et la chambre des députés: le président sera élu tous les 4 ans.

Que sortira — t — il de tout cela? Il est bien difficile de le prévoir: si ce ne sont des troubles et des désordres; par suite la guerre. Fol. 379. v. | re civile; car | les hommes du nord n'aiment pas ceux du Sud; et la partie espagnole pourrait bien se séparer et se mettre sous la protection d'une puissance européenne ou arborer le pavillon Vénézuélien. (49) On doit supposer que le général Hérard arrivera à la présidence, c'est — à — dire, que la république aura pour premier magistrat, un homme qui sera par suite de son incapacité sous l'influence de tous les faiseurs du pays & qui n'apportera

aucune amélioration dans les affaires publiques. (50)

2º Ont — ils la volonté de maintenir les traités passés avec la France?

Si Haïti était en état d'opposer de la résistance à la France, on pourrait admettre la possibilité du rejet du traité par le nouveau gouvernement qui trouverait appui dans l'opinion générale: dans la situation actuelle du pays on ne doit pas supposer qu'il existe un homme au pouvoir, ou qui soit sur le point d'y arriver, qui énonce l'opinion de les déchirer; tous sans exceptions, même les chefs populaires qui ont si vivement attaqué le président Boyer pour ces traités, qui les lui ont reprochés comme une lâcheté, ne veulent pas les rompre; mais on ne doit pas douter que tous veulent les éluder. Ils protesteront de leur bonne foi, de leur sincérité; ils accorderont pour l'avenir ce qu'on leur demandera, à la condition d'un sursis qu'ils solliciteront indéterminé, puis fort long, enfin d'au moins 10 ans.

Ce sursis que la France sera dans la nécessité de concéder, doit — il être long? C'est ce qu'il est impossible de prévoir: on ne peut qu'affirmer que cette année et l'année prochaine le trésor sera hors d'état de fournir les fonds. |

Fol. 380. | 3º Le pays offre — t — il des ressources suffisantes pour qu'on puisse espérer que l'on satisfasse aux engagements pris?

Dans la situation actuelle d'Haïti on ne peut mettre en doute que la république est hors d'état de satisfaire à ses engagements. Le trésor qui, au départ du Président Boyer,

(47) Comp. con notas (17) y (46). (Nota de M. C. H.)

(48) Ningún lector medianamente versado en el conocimiento de los hombres de la época, tomará en serio esta "boutade" del Capitán Jannin. V. en contra: Sannon, op. cit., pp. 152-154. Este ensayo de Sannon, bien pensado en general, aunque pesadamente escrito, es admirable a trechos, por la profundidad de los juicios y la exactitud magistral de las expresiones (v. gr., cap. IX). (Nota de M. C. H.)

(49) La extraordinaria especie surge en distintos lugares de esta correspondencia diplomática, en los Apuntes de Rosa Duarte (pp. 4 y 9, ed. de "La Cuna de América", reseñada en mi contribución bibliográfica al estudio del "Plan Levasseur", nota (14) — "Clío", 1933, fascículo V, p. 136), en la memoria de límites de la República de Haití — Paris, 1896, p. 8, nota (1), en Madiou, op. cit., p. 108, y en Sannon, op. cit., p. 94. Aunque no así en el texto, en casi todos esos documentos se comete el anacronismo señalado en los Apuntes (p. 9): se escribe Colombia, y Colombia no existía ya. Por

un doble y característico error — que explotaron en 1843 los adversarios de Duarte, y en 1861 los autores de la Anexión — el sentimiento popular confundía en el nombre de Colombia, el impotente esfuerzo a que se vió constreñido Núñez de Cáceres, y el éxito del erróneo propósito unitario de Boyer. Si examinar aquí el punto, diré que no existen pruebas que abonen aquella especie, a la cual debemos atribuirle el origen calumnioso que consigna Rosa Duarte (op. cit., p. 9). — A reserva de explicarme en sazón oportuna, llamo la atención de nuestros estudiosos, acerca del carácter de reacción apenas voluntaria, que atribuyo al movimiento inútilmente arriesgado por José Núñez de Cáceres — víctima de circunstancias peculiarísimas, poco o nada estudiadas, mal conocidas y peor interpretadas, por la casi totalidad de nuestros historiógrafos. (Nota de M. C. H.)

(50) Comp. con Lepelletier de Saint-Remy, op. cit., t. I, capítulos V, VI y VII. Las observaciones del eminente crítico, son definitivas en lo que tocan de fundamental. Las de Jannin son banales. (Nota de M. C. H.)



contenait onze cent mille piastres a du solder l'armée populaire, acheter des vivres, acquitter les dépenses faites dans le commencement de l'insurrection. Il faut actuellement qu'il suffise aux dépenses de l'année 1843, car on ne peut compter sur les recettes des douanes, le commerce est presque entièrement anéanti.

Doit — on admettre que l'année prochaine le Commerce reprenant son activité, les recettes permettront au trésor de suffire pour 1844 aux dépenses intérieures de la république, cela n'est pas probable.

Le Commerce européen qui avait pris un développement beaucoup trop considérable, hors de proportion avec les ressources du pays, en 1842 par le tremblement de terre, en 1843 par l'incendie du quartier marchand à Port-au-Prince, a éprouvé de telles pertes qu'il est sur le point de succomber. On estime qu'il est en ce moment en avance d'environ 24 millions sur lesquels on ne suppose pas qu'il en retire trois. Toutes les transactions sont arrêtées; on ne veut livrer les marchandises qu'en échange de bonnes garanties ou de produits. Malheureusement les uns et les autres sont rares en Haïti. On doit donc considérer comme presque tarie la principale source du revenu public, au moins pour 1843 et 1844 et probablement pour les années suivantes. (51)

Les Chefs populaires comprennent cette Fol. 380. v. | position; ils parlent même déjà d'une émission de papier monnaie pour subvenir momentanément au déficit prévu. Quant à l'avenir, ils espèrent dans le développement qu'ils ont l'intention de donner à l'agriculture et dans l'admission des blancs aux droits civils.

Réussiront — ils? Il est permis de douter qu'ils parviennent à inspirer le gout du travail aux nègres qui ont si peu de besoins, pour lesquels le suprême bonheur est de vivre dans l'indolence et qui, possesseurs d'un petit jardin et de quelques pieds de caféiers ne désirent plus rien.

Quant à l'admission des blancs, une forte opposition se montre et elle sera d'autant plus vive et redoutable qu'elle part de l'intérêt privé d'hommes riches et influents. Les négociants indigènes font des bénéfices énormes en achetant directement les denrées du pays aux producteurs et en les revendant aux négociants étrangers qui n'ont pas le droit de faire le commerce de détail; admet-

tre les étrangers aux droits civils, ce serait accorder ce droit, ce que ne veulent pas les négociants haïtiens.

Même en supposant que le gouvernement haïtien parvienne à faire travailler les noirs, qu'il attire des blancs dans l'île, il faudra du temps avant que les produits soient assez considérables pour donner des revenus au trésor et lui permettre de satisfaire aux dépenses intérieures et au paiement de sa dette.

On doit donc admettre qu'actuellement la république avec ses revenus est dans l'impossibilité de s'acquitter envers la France et que si on peut espérer que plus tard elle Fol. 381. | soit en position de le faire, ce sera à une époque éloignée.

Le sol offre — t — il des richesses naturelles que la République veuille céder et qui puissent payer la dette ou partie de la dette?

Les meneurs actuels pensent trouver des ressources dans les bois des îles de la Gonâve et de la Tortue et dans la mine de cuivre située près de Santo Domingo; les forêts de la Gonâve contiennent peu de bois d'acajou et d'une qualité inférieure. L'extraction de ces bois serait difficile et dispendieuse; on n'obtiendrait que des bois durs dont la coupe et le transport absorberaient la valeur. Si les bois de la Tortue, sur lesquels on n'a pas de renseignements, ne sont pas très supérieurs à ceux de La Gonâve, il n'est pas probable que l'on en tire quelques ressources.

La mine de cuivre de Santo Domingo passe pour fort riche. Les Anglais qui exploitent avec grand bénéfice, une mine du même métal à St. Yago [Santiago] de Cuba, ont voulu en obtenir la concession du président Boyer. Ils ont été sur le point de réussir. Le gouvernement haïtien pourrait se rapprocher de la Compagnie Anglaise et obtenir pour prix de vente une somme annuelle spécialement affectée au paiement de la dette. On ignore à combien on pourrait l'estimer.

En dehors de ce que l'on retirerait de l'exploitation de la mine de Santo Domingo, le Gouvernement haïtien n'offrira aucun gage qui ait de la valeur.

4° Quelle compensation ou dédommagement peut — on exiger d'Haïti? Fol. 381. v. | Malgré la persuasion que le paiement des annuités est suspendu, que l'on ne peut espérer qu'il sera repris avant un temps éloigné, ce n'est cependant qu'avec toutes réserves que l'on propose les moyens que l'on aperçoit comme pouvant offrir des compensations, mais il y a de fortes proba-

(51) V. Sannon, op., cit., pp. 61, 118, 119 in fine, 120, 122 y 126 y ss.; Madiou, op. cit., cap. II; y el texto correspondiente a la nota (39 bis). (Nota de M. C. H.)

bilités que la France y trouvera des avantages, les colons peut — être des indemnités.

Par l'occupation de la presqu'île de Samana, la France acquiert un bon port, un assez vaste territoire, une mine de charbon, les moyens de tirer parti des valeurs renfermées dans la partie E. de St. Domingue, enfin une position d'où il lui sera facile d'exiger l'exécution des traités.

La prise de possession de Samana ne présente aucune difficulté: si au moment de la mise à terre de troupes embarquées à la Martinique ou à la Guadeloupe, sur des Ctes de charge, des bâtimens de guerre peu nombreux se trouvaient à Port-au-Prince, aux Cayes, devant Jaquenul [Jacmel] et les Gonaïves, personne ne bougerait; on craindrait l'attaque des villes par les français, ce qui n'est pas probable, ce serait achever de ruiner le pays et le ramener à l'état sauvage dont il est encore si rapproché.

Admettons qu'il y ait un moment d'irritation, que la France soit obligée d'en venir à un blocus; il ne serait pas dispendieux, peu de bâtimens suffiraient; ni long, le transport des denrées se faisant par mer, faute de chemins praticables dans l'intérieur. —

Dirigerai —t— on des troupes pour reprendre Samana?

D'abord on n'oserait pas dégarnir les villes, l'armée est peu nombreuse; ensuite il n'existe pas de chemin. Supposons même que les Haïtiens arrivent jusqu'à la pres-Fol. 382. | qu'île, | ils ne pourraient l'aborder que par l'isthme qui est é-

troit et où quelques soldats français avec de l'artillerie les culbuteraient bien vite.

Il est douteux que l'on soit obligé d'en venir à un blocus? L'occupation de Samana, la présence de quelques bâtimens de guerre en imposerait et l'on pourrait en dédommagement des frais de l'expédition garder Samana, en stipulant qu'une partie de la valeur des bois que l'on couperait sur la presqu'île et des propriétés que l'on vendrait plus tard serait remise aux anciens colons en déduction de la dette. L'autre partie serait acquise à la colonie pour contribuer aux frais d'établissement.

Quelle serait la valeur de ces bois, de ces terrains? Il est impossible, dans ce moment, de l'estimer, peut — être même de le prévoir, mais elle pourrait être considérable si la France occupait Samana et y fondait une colonie qui serait bien placée pour prospérer.

La presqu'île de Samana qui a 10 lieues marines de longueur sur 3 à 4 de largeur, est bien boisée, bien arrosée. Elle renferme une mine de houille, que l'on dit être de bonne qualité. Les côtes du nord et de l'Est sont presqu'inabordable. La côte du sud est baignée par les eaux de la rade dans laquelle on ne peut entrer que par une ouverture d'une lieue de large; avec des batteries on protégerait cette entrée. La partie Ouest ne tient à l'île d'Haïti que par un isthme étroit qu'il doit être facile de défendre. On peut donc considérer la position comme avantageuse pour repousser toute attaque.

Le Port qui est sûr est parfaitement situé pour en faire le centre d'un vaste commerce et le point de station dans les Antilles des batimens transatlantiques. |

## :: BIBLIOGRAFIA ::

(Por el Maestro Fed. Henríquez y Carvajal)

### El Libro de Hostos

#### - ESSAIS -

Escribo estas líneas—i hoi se cumple el 33o. aniversario del fenecimiento del venerable maestro antillano—cuando he recibido, como fino regalo, héchome por el Instituto Internacional de Cooperación Intelectual, un volumen de la obra organizada con algunas

páginas seleccionadas en el rico i copioso acervo científico i literario de Eugenio M. de Hostos

Es un precioso libro. Es claro i bello, en su forma i sus folios, como un ánfora de cristal de roca. Su contenido es bello i noble como un evangelio laico. Cinco ensayos lo integran. Almada ofrenda del espíritu es cada uno de ellos. Son estos:— Hamlet; el insuperable estudio crítico del insuperable drama trágico de Shakespeare;— Moral Social seis de los temas elucidados por el doctor

